AVIS DE VACANCES DE POSTE

Chef de Département Climat et Développement

1. CONTEXTE

Le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) est une Institution Continentale de référence en matière de météorologie, du climat et d'environnement. Créé en 1987 par la Conférence des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation Météorologique Mondiale, ACMAD regroupe les cinquante-quatre pays africains et a pour objectif de servir le développement durable de l'Afrique par les applications météorologiques et climatiques en intervenant à toutes les échelles géographiques pour un développement durable et intégré par la réduction et la gestion des risques de catastrophe en Afrique.

En vue de la mise en œuvre de son Plan Stratégique, ACMAD recrute un Chef de Département chargé d'assurer le leadership stratégique, technique et managérial du programme Climat et Développement, afin de traduire les priorités institutionnelles en résultats opérationnels mesurables, durables et utiles aux pays africains. Le poste vise à renforcer la fourniture de services climatiques fiables, accessibles, orientés vers les impacts et adaptés aux secteurs sensibles au climat.

2. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision directe de la Direction Générale, le Chef de Département Climat et Développement est responsable du fonctionnement efficace du programme Climat et Développement. Il planifie, coordonne, promeut et met en œuvre ce programme en coopération avec les Départements Veille et Prévisions météorologiques et Informatique et Télécommunications.
Il/Elle s'acquittera notamment des tâches suivantes :

Leadership stratégique, planification et gestion

- Traduire la vision institutionnelle, les orientations du Directeur général et les objectifs du plan stratégique de l'ACMAD en programmes, activités et résultats attendus pour le Département.
- Planifier, diriger et suivre les activités du Département, superviser le personnel et gérer les ressources humaines, financières et matérielles mises à disposition.
- Élaborer le plan de travail et budget annuel (PTBA), définir les indicateurs, jalons et mécanismes de suivi-évaluation et produire les rapports périodiques et annuels.

Développement et opérationnalisation des services climatiques

- Concevoir, développer et promouvoir des services climatiques répondant aux besoins des utilisateurs, en privilégiant leur utilité, leur accessibilité, leur qualité et leur intégration dans les processus de décision.
- Renforcer les prévisions climatiques saisonnières et sub-saisonnières, la surveillance climatique, les évaluations des risques et les produits adaptés aux secteurs prioritaires.
- Développer des produits de prévision fondée sur les impacts et des informations exploitables pour la réduction des risques, l'agriculture, l'eau, la santé, l'énergie, la sécurité alimentaire, la sécurité humaine et le grand public.

- Contribuer aux systèmes d'alerte précoce multirisques, notamment pour les vagues de chaleur et autres risques climatiques affectant les populations vulnérables.
- Organiser la vérification, l'évaluation de la qualité et l'amélioration continue des produits et services climatiques.

Innovation, recherche appliquée et outils numériques

- Promouvoir l'utilisation pertinente de l'intelligence artificielle, de l'analyse de données et des outils numériques pour améliorer les services climatiques.
- Encourager le développement, l'expérimentation et l'évaluation de méthodes, modèles, outils et produits avec les SMHN, centres régionaux et partenaires scientifiques.
- Faciliter les activités pilotes, documenter leurs résultats et transférer les solutions validées vers les services opérationnels.

Coordination institutionnelle, gestion des projets et mobilisation des ressources

- Assurer une collaboration effective avec les autres départements et unités de l'ACMAD et favoriser les synergies.
- Renforcer les relations techniques avec les SMHN, centres climatiques régionaux et institutions nationales, régionales et continentales.
- Fournir un appui technique aux SMHN, centres concernés, Commission de l'Union africaine et CEA.
- Contribuer au Programme climatique mondial et aux programmes opérationnels et de recherche pertinents de l'OMM en Afrique.
- Contribuer à l'identification des besoins, à la formulation de projets et aux propositions de financement.
- Développer et entretenir les partenariats avec les organisations régionales et internationales, institutions de recherche, partenaires techniques et financiers et acteurs sectoriels.
- Coordonner les projets du Département, suivre leur mise en œuvre, gérer les risques et documenter les résultats.
- Faire progresser les projets hérités et transférer les activités pertinentes vers les services opérationnels en veillant à leur pérennité.
- Préparer les demandes d'achat et planifier les ressources conformément aux procédures de l'ACMAD.

Renforcement des capacités et transfert de connaissances

- Organiser et superviser stages, bourses, formations sur le terrain, détachements et autres activités de renforcement des capacités.
- Renforcer les capacités techniques du Département et du personnel, notamment en services climatiques, analyse des impacts, gestion de projets, innovation et suivi-évaluation.
- Promouvoir le transfert de compétences, méthodes et outils vers les SMHN et centres climatiques régionaux.

Autres responsabilités

- Exécuter toute autre tâche pertinente confiée par le Directeur général dans le cadre du mandat du Département.

3. QUALIFICATIONS

Éducation

- Diplôme de niveau BAC+5 au minimum en climatologie, météorologie ou discipline étroitement liée. Un doctorat constitue un atout.

Experience

- Au moins cinq (05) années d'expérience dans le domaine servant dans un centre opérationnel météorologique national, régional ou international et/ou cinq (5) années dans une position de responsable technique.
- Maîtrise des outils bureautiques, logiciels de gestion de projet et de suivi-évaluation et outils de communication.

- Connaissance des méthodes de prévision saisonnière, de prévision basée sur les impacts et des systèmes d'alerte précoce.
- La pratique d'outils d'analyse de données climatiques (Python, R, CDT, SIG, etc.) et d'applications d'intelligence artificielle est un atout.

Autre compétences

- Leadership et capacité à mobiliser une équipe pluridisciplinaire ; excellentes capacités de communication écrite et orale, y compris auprès des décideurs ; aptitude à travailler en environnement multiculturel et à construire des partenariats.

Connaissance linguistique

Maîtrise de l'une des langues de travail de l'Institution (français ou anglais). La bonne connaissance de l'autre langue de travail est un atout.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT DE TRAVAIL

- Date de prise de fonction : dès que possible après la décision du Conseil d'administration de l'ACMAD.
- Nature et durée : contrat à durée déterminée de deux (2) ans renouvelables conformément au Statut du personnel de l'ACMAD.
- Période d'essai : trois (3) mois.
- Classification : Personnel professionnel détaché, grade P3.
- Lieu de travail : Niamey, Niger, siège de l'ACMAD.
- Rémunération et avantages conformément à la grille et aux dispositions applicables de l'ACMAD.

5. COMMENT POSTULER

Le dossier de candidature comprend :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'ACMAD.
- Un CV, moins de trois (03) pages, avec les coordonnées de trois (3) personnes de référence professionnelle
- Les copies légalisées des diplômes, des attestations de travail et des certifications de formation pertinentes.
- Une note de vision stratégique et de management de deux (2) à trois (3) pages présentant la vision du candidat pour le développement et la modernisation du Département sur les trois prochaines années.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par voie électronique à l'adresse suivante : contact@acmad.org, grh@acmad.org

Objet du courriel : Candidature – Chef de Département Climat et Développement – ACMAD

Date limite de dépôt des candidatures : 23 décembre 2026

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

Dans l'hypothèse où aucun candidat ne satisferait aux critères établis ni aux attentes de l'ACMAD, cette dernière se réserve l'entière liberté d'annuler le processus et de procéder à une nouvelle publication de l'offre d'emploi.

L'ACMAD souscrit au principe de l'égalité des chances ; les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Directeur Général,



Dr. Ousmane NDIAYE